



## Conseil économique et social

Distr. générale  
22 janvier 2015  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et à la session extraordinaire  
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes  
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement  
et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

### Déclaration présentée par Maryknoll Sisters of St. Dominic, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.



## Déclaration

La situation des femmes dans le monde actuel témoigne d'un progrès évident en matière d'égalité des sexes depuis l'adoption de la Plate-forme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et les conférences d'examen qui lui ont succédé (Beijing+10 en 2005 et Beijing+15 en 2010). Toutefois, la pauvreté, la violence à l'égard des femmes et des filles, y compris la traite des êtres humains, et le manque ou l'insuffisance des chances d'éducation empêchent des millions de personnes de jouir de la qualité de vie que chacun mérite.

Des pays du monde entier hésitent à placer l'éducation des femmes parmi les principaux objectifs dans les plans de développement. Dans un grand nombre d'entre eux, les initiatives de promotion de la femme sont entravées par les normes traditionnelles sociales et culturelles et les questions d'égalité entre les sexes ne font pas partie des plans de développement économique nationaux. Les femmes sont exclues des structures décisionnelles dans de nombreuses communautés et sont insuffisamment représentées dans les parlements nationaux. En conséquence, les plans de développement nationaux et régionaux ne s'attaquent pas aux causes structurelles de la pauvreté qui maintiennent les femmes dans des rôles de subordination.

Dans beaucoup de pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'autres régions, les femmes constituent la principale main-d'œuvre agricole. Ce sont elles qui préparent les champs, transportent l'eau, plantent et prennent soin des cultures, souvent en utilisant simplement une houe. Les hommes aident parfois à la récolte. Ainsi, bien qu'elles jouent un rôle essentiel dans l'activité agricole, les femmes n'assistent pas aux réunions au cours desquelles les décisions et les plans sont adoptés aux niveaux national et local. La pauvreté frappe le foyer dans son ensemble, pourtant, la division sexiste du travail et des responsabilités relatives au bien-être de la famille font peser sur les femmes et les filles une charge disproportionnée. Dans de nombreux pays en développement, le système de protection sociale ne tient pas compte des femmes qui vivent dans la pauvreté. Lorsqu'une femme a des enfants et qu'elle doit seule en prendre soin, elle se retrouve dans une situation très précaire. Le risque de tomber dans la misère est plus grand pour les femmes que pour les hommes. Les femmes âgées sont parfois abandonnées et ne peuvent pas subvenir à leurs propres besoins.

La position subordonnée des femmes dans la société les transforme en cibles d'exploitation, comme en témoigne le nombre considérable de celles qui sont forcées à se prostituer ou piégées dans le travail sexuel aux dépens de leur volonté. Cette vulnérabilité est observée dans de nombreux pays où les femmes ne sont pas considérées comme citoyennes égales. Le fléau de la traite, forme d'esclavage contemporain, se développe lorsqu'une majorité des citoyens est frappée par l'extrême pauvreté. Les femmes et les filles, ainsi que les hommes et les garçons, qui manquent d'éducation et de possibilités d'emploi sont une proie facile pour les entreprises criminelles qui tirent des bénéfices à leurs dépens.

L'autonomisation des femmes est essentielle au règlement de nombreuses questions fondamentales en matière de développement social et économique, notamment la violence à l'égard des femmes et des filles, la pauvreté et la faim, l'égalité entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire et la viabilité écologique. Le manque de protection juridique des droits humains et des droits à

une vie décente, à la sécurité, à la santé et à l'éducation constitue un obstacle majeur à l'autonomisation.

L'Organisation des Nations Unies joue un rôle de premier plan en appelant les États Membres à remplir leurs obligations en tant que signataires de la Déclaration des droits de l'homme, en promouvant les objectifs de développement sociaux et économiques et en protégeant la Terre et ses ressources naturelles. Depuis que l'Organisation existe, certains progrès ont été accomplis dans tous ces domaines et les déclarations appelant à des changements considérables ont abondé. Cependant, la situation actuelle de la plupart des pauvres du monde et en particulier celle des femmes qui vivent dans la misère et sont même privées des premières nécessités d'une vie décente, y compris nourriture, logement, éducation de base, soins de santé et possibilité d'accès à un emploi rémunéré, appellent à la justice et à l'égalité.

La cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme tenue en 2013, qui a été la plus grande réunion internationale consacrée à la lutte contre la violence à l'égard des femmes, a appelé à l'action. Elle a constaté notamment que dans certains pays, environ 70% des femmes subissent de la violence physique ou sexuelle au cours de leur existence. Des millions de femmes et de filles font l'objet de traite dans l'esclavage contemporain et le viol est une tactique de guerre. Dans sa déclaration liminaire, Michele Bachelet, Directrice exécutive d'ONU-Femmes, a évoqué cinq principaux domaines d'action, indiquant qu'il faudrait :

Renforcer l'application des lois, des politiques et des programmes visant à prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et des filles;

Accorder une attention accrue à la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles;

Aborder la prévention et l'intervention ensemble dans le cadre d'une stratégie globale et coordonnée pour gagner en efficacité;

Mettre en place des services et des interventions multisectoriels complets et accessibles;

Mesurer l'importance primordiale des données fiables, des analyses et de la recherche pour l'élaboration des lois, des politiques et des programmes concernant la violence à l'égard des femmes et des filles.

Nous, les Maryknoll Sisters, contribuons à promouvoir l'autonomisation des femmes en proposant aux filles un enseignement primaire et secondaire et aux femmes une formation aux fonctions de direction dans les pays où nous travaillons en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Nous offrons aux victimes de violence sexuelle et de traite les services sociaux dont elles ont besoin pour surmonter leur traumatisme physique et émotionnel et l'éducation et la formation qui leur permettent de gagner leur vie.

Nous nous associons à la Déclaration de la société civile faite le 5 février 2013 à l'occasion de la cinquante et unième session de la Commission du développement social dont nous relevons ce qui suit : « Dans un monde globalisé où tout est souvent régi par des moteurs économiques et financiers, on peut parfois perdre de vue les individus et la planète. Pourtant, ces derniers doivent être aidés et protégés. Quand la richesse et le pouvoir sont recherchés comme une fin en soi, il y a un

risque que ... le bien commun soit limité pour correspondre aux résultats escomptés par le privé au profit des entreprises...

« Pour certains, la seule façon de parvenir à un développement est le marché. Cela a tendance à concentrer la richesse entre les mains d'une minorité... Il a été noté que « L'activité économique ne peut résoudre tous les problèmes sociaux par la simple application de la logique commerciale. Elle doit être dirigée vers la recherche du bien commun, ce pourquoi la communauté politique en particulier devrait aussi prendre ses responsabilités. Par conséquent, il faut garder à l'esprit que de graves déséquilibres sont produits lorsque l'action économique, conçue simplement comme un moteur de création de richesse, est détachée de l'action politique, conçue comme un moyen d'obtenir justice par la redistribution » (Benedict XVI, Deus Caritas Est, 36).

À sa cinquante-deuxième session tenue du 11 au 24 février 2014, dans le cadre de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, la Commission du développement social a examiné les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Au niveau de l'autonomisation des femmes, les résultats ont été mitigés. Il n'est pas clair si oui ou non le fait d'avoir des objectifs de développement distincts a créé des espoirs peu réalistes quant aux possibilités d'améliorer la vie des femmes les plus pauvres. Si l'adoption d'un objectif consacré à l'égalité des sexes représente un symbole fort de l'engagement en faveur de l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes, elle manque de reconnaître que l'égalité des sexes est une question transversale qui doit faire partie de tous les débats relatifs au développement.

L'organisation Maryknoll Sisters of St. Dominic est déterminée à appuyer la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme dans les efforts qu'elle déploie pour éliminer la pauvreté et la faim dans le monde, surtout parmi les plus démunis et les plus marginalisés, dont la plupart sont des femmes et des enfants.